

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

COMITE SYNDICAL REUNION DU 12 MARS 2025 RAPPORT N° 7
--

CONTRACTUALISATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Lors de notre dernière réunion, vous m'avez autorisée à négocier le contenu d'un contrat "Eau et climat" avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, puis à le signer après vous avoir informé de son contenu.

Une première version du contenu de ce contrat vous sera présenté en séance.

Sa construction s'est bien entendu basée sur la Feuille de route pour les Nappes profondes de Gironde dont nous avons validé le contenu, ainsi que la CLE du SAGE des Nappes profondes de Gironde, en novembre 2022.

Pour mémoire, les 5 composantes de cette feuille de route ont pour objet :

- l'atteinte et le maintien du bon état quantitatif des nappes profondes ;
- la poursuite et le renforcement de la politique d'économies d'eau et d'optimisation des usages. C'est à cet axe que sont rattachés nos dispositifs d'information, formation et sensibilisation à la valeur patrimoniale de nos ressources que nous avons pour ambition de dynamiser ;
- la sécurisation des prélèvements pour l'eau potable et la facilitation de la gestion collective de l'accès à la ressource. C'est dans cet item qu'apparaissent notamment les projets structurants de substitution, au premier rang desquels le champ captant des Landes du Médoc. C'est aussi dans cet axe que figure la question du partage équitable des coûts de gestion de la ressource et de la restauration du bon état de toutes les nappes ou de leur maintien dans cet état ;
- la réduction des risques de crise ;
- la sécurisation des besoins des milieux et des usages.

Comme évoqué lors de nos débats du mois de février, cet exercice d'élaboration d'un projet de contrat pourrait donner lieu à une actualisation de la feuille de route, ce qui me semblerait nécessaire sur trois points, l'un à mettre en avant, les deux autres à introduire :

- le renforcement de notre politique d'information, formation et sensibilisation à la valeur patrimoniale de nos ressources pour inciter à la sobriété, ce qui pourrait passer, si l'agence en est d'accord, par une majoration des taux de subventions pour ces opérations, quels qu'en soient les porteurs, dès lors qu'elles relèvent d'une communication d'intérêt général (et non pas d'une communication institutionnelle) ;
- la réinstauration d'un mécanisme de partage des coûts au travers d'une majoration des redevances pour prélèvements de l'Agence spécifiques aux nappes profondes de Gironde, les principes visant à cet équilibre devant selon moi être posés par la CLE du SAGE des Nappes profondes de Gironde et notre établissement en tant qu'EPTB ;

- le renforcement de la capacité d'intervention des acteurs de la gestion des nappes profondes pour garantir la prise en compte des modalités d'approvisionnement en eau potable du territoire, et des contraintes de gestion des nappes profondes, dans les documents d'urbanisme. Cette ambition, qui vise à la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, impose que s'instaure un dialogue continu entre les autorités organisatrices des services d'eau potable et les porteurs de documents d'urbanisme, dialogue quasi inexistant à ce jour faute d'une prise de conscience des intéressés.

Les présentations seront l'occasion de développer ces différents points et d'en discuter avant que nous en délibérions.

La Présidente



Célia MONSEIGNE